

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

**OBJET :**

**ACCUEILS DE  
LOISIRS SANS  
HÉBERGEMENT  
(ALSH) « SPORT  
VACANCES » ET  
« ROLAND  
BOUDET » -  
SIGNATURE DE  
CONVENTIONS DE  
PARTICIPATION**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2023-29*

L'an deux mil vingt-trois,  
le : **Lundi 20 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESANI, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER,

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre du fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Sport Vacances » et « Roland Boudet », trois communes ont signé des conventions avec la Ville de L'AIGLE, à savoir : SAINT SULPICE SUR RISLE, SAINT MARTIN D'ECUBLEI et LES ASPRES.

Ainsi, ces trois collectivités versent une participation pour chaque enfant résidant sur son territoire qui fréquente les ALSH « Sport Vacances » ou « Roland Boudet ».

Cette contribution s'établit de la façon suivante :

**POUR SAINT SULPICE SUR RISLE**

- 10,00 € par semaine et par enfant dans la limite de 9 semaines par an pour l'ALSH « Roland Boudet » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 10,00 € par semaine et par enfant dans la limite de 9 semaines par an pour l'ALSH « Sport Vacances » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### POUR SAINT MARTIN D'ECUBLEI

- 9,50 € par semaine et par enfant dans la limite de 9 semaines par an pour l'ALSH « Roland Boudet » ;
- 5,50 € par semaine et par enfant dans la limite de 10 semaines par an pour l'ALSH « Sport Vacances ».

### POUR LES ASPRES

- 6,00 € par semaine et par enfant dans la limite de 6 semaines par an pour l'ALSH « Roland Boudet » ;
- 5,00 € par semaine et par enfant dans la limite de 6 semaines par an pour l'ALSH « Sport Vacances ».

Les tarifs appliqués aux familles concernées sont donc diminués d'autant lors de l'inscription des enfants aux animations (*tarifs hors commune fixés par le Conseil Municipal de L'AIGLE avec déduction de la participation de leur commune*). Un titre de recettes est adressé aux communes après chaque session.

Suite à la modification des tarifs adoptée lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2022, et aux retours des trois communes concernées quant à une éventuelle modification de leurs participations, il convient de procéder à une mise à jour des conventions entre la Ville de L'AIGLE et ces trois communes.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE les projets de conventions ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les trois communes concernées.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**